

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un janvier, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Signature d'un accord-cadre 2026-2030 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**Délibération n° :** 502-2026

**Annexe :** Convention Accord-cadre AERMC-PNRSB

**Nombre de membres en exercice :** 38

**Nombre de voix des membres en exercice :** 70

**Nombre de membres présents :** 17

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) :** 8

**Nombre de voix exprimées :** 33

**Nombre de membres excusés, absents :** 13

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre EMERIC

**Présentes, Présents :**

Mickaël SCHNEIDER

Laurence BRULEY

Claude FABRE

Georges LUVERA

Pascal ROYER

Carine PAILLARD

Marie-Pierre EMERIC

Hervé THEBAULT

Laetitia TREMOUILHAC

Michel ALLISIO

Christian OLLIVIER

Michel GROS

Franck NICCOLETTI

Denise REY

Henri BERGE

Patrice TONARELLI

Marie-Laure PONCHON

**Représentées, Représentés (pouvoirs) :**

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

**Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

**Olivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets,

**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Denise REY, déléguée de la commune d'Evenos,

**Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

**Véronique MIQUELLY**, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var,

**Didier REAULT**, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)

**Excusées, Excusés :**

Philippe SCHELLENBERGER, Robert DELEDDA, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILY, Sophie LEMETER, Virginie PHELIPPEAU, Jean-Michel CONSTANS, Suzanne ARNAUD, Bruno AYCARD, Marc LAURIOL, Georges BOTELLA, François DE CANSON, Christophe MADROLLE.

**Etaient également présentes, présents :**

Marina HOCQUET, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie-Noëlle VARLET, Conseil Citoyen ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Jean-François RICHON, Direction expertise et médiation environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission Patrimoine naturel ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Chargée d'Evaluation ; Claire CEONE, Coordinatrice Ecogardes, Garde Régionale Forestière ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Aude MOTTIAUX, Responsable communication et participation citoyenne ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission Agriculture ; Aurore FAUCHAS, Chargée de mission Ressources en eau ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage ; Benoît MILAN, Chargé de mission Éducation au territoire et Interprétation des patrimoines ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Franck BOUVIER, Chargé de projet Aménagements patrimoniaux ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable ; Nell CONTI, Technicienne Ressource en eau et Zones humides ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Johanne CANOVA, Stagiaire Rendez-vous du Parc et Promotion touristique.

**Vu :**

- \* Le Code Général de la fonction publique ;
- \* La Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* Les mesures 5 « conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire » ; 6 « assurer une gestion cohérente, économe et concertées de la ressource en eau » ; 10 « favoriser un urbanisme durable contribuant à l'identité du territoire », 17 « promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser des services sociétaux », 34 « informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire » ; 35 « mobiliser les acteurs et les habitants » ;
- \* Le 12ème programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse 2025-2030 en vigueur le 1er janvier 2025 ;
- \* Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant Rhône-Méditerranée (SDAGE) et le programme de mesures 2022-2027 approuvés le 18 mars 2022.

**Considérant :**

- \* La collaboration déjà existante avec l'Agence de l'eau depuis la création du Parc autour de la préservation de la ressource en eau, qui s'est traduite depuis 2022 par des projets d'animation annuelle concernant la gestion de la ressource en eau souterraine stratégique et par une stratégie éducative sur les enjeux de l'eau depuis 2025 ;
- \* L'étude des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable conduisant à la délimitation de zones de sauvegarde de masse d'eau souterraine sur le territoire du Parc, validée en conseil syndical du Parc le 1 décembre 2021 et notifiée par le préfet de région aux services décentralisés le 06 mars 2023 ;
- \* L'étude des aires d'alimentation des captages prioritaires de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, engagée par le Parc le 28 mai 2025 ;

- \* Le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) le Parc pour la période 2021-2025 ;
- \* Le projet d'accompagnement des communes du Parc naturel régional de la Sainte-Baume dans leurs projets de renaturation des villages engagé par le Parc en mai 2024 pour la période 2024-2026.

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souhaitent conclure un accord-cadre dans le cadre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence. Cet accord vise à renforcer une collaboration existante depuis 2018 autour de la gestion durable de l'eau, dans un contexte de changement climatique, de pression sur les milieux naturels et de nécessité de concilier usages et préservation.

L'accord s'inscrit dans les orientations du SDAGE et dans les engagements de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Les axes d'intervention sont les suivants :

- L'amélioration des connaissances des masses d'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc naturel régional ;
- Une stratégie globale pour la gestion des zones humides sur le territoire du Parc naturel régional ;
- Une gouvernance pour la gestion des ressources en eau souterraine sur le territoire du Parc naturel régional et les territoires limitrophes ;
- Une sensibilisation et un accompagnement des agriculteurs pour la transition de leurs pratiques vers l'agroécologie ;
- Un soutien au développement de filières agricoles à faible niveau d'impact sur les ressources en eau ;
- Un accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés dans l'élaboration des documents d'urbanisme et la conception de projets d'aménagement opérationnels ;
- Un développement d'une stratégie globale pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux locaux de l'eau à destination des citoyens et acteurs du territoire du Parc et des territoires limitrophes, en particulier sur la sobriété en eau.

Les signataires s'engagent à coordonner leurs actions pour en favoriser la complémentarité et la synergie afin de concourir à atteindre les objectifs environnementaux du bassin par la mise en œuvre d'actions communes d'intérêt général, dans le cadre d'une politique partagée de suivi, coordination, appui et évaluation.

Cet accord-cadre constitue un outil stratégique pour renforcer la cohérence des politiques de l'eau sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Il structure une collaboration ambitieuse autour de la connaissance, de la gouvernance, de la transition agroécologique, de l'aménagement durable et de la sensibilisation, afin de répondre aux défis croissants liés à la ressource en eau.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'accord-cadre et tous les autres documents relatifs à la mise en œuvre de ce partenariat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Michel GROS  


Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 083-200031623-20260128-5022026-DE